

PETITE ENFANCE



GUIDE PETITE ENFANCE

EDITO

« Laisser faire aux enfants leur métier d'enfants, pour que devenus hommes, ils puissent faire leur métier d'hommes »

Madame, Monsieur,
Chers parents,

La Ville de Vélizy-Villacoublay s'attache depuis de nombreuses années à faire sienne la maxime de Pauline Kermogard, pionnière dans l'accompagnement pédagogique du jeune enfant.

En effet, alors que les gouvernements successifs relèguent les politiques familiales en bout de cordée, nous nous engageons chaque rentrée à maintenir et même à améliorer la qualité et la quantité des services que nous proposons aux familles pour l'accueil et le suivi de nos enfants.

La qualité, tout d'abord, s'exprime à travers nos professionnels qui, de part leurs compétences, leur expérience et leur engagement, assurent un accompagnement reconnu de nos bambins, tant dans la dimension affective qu'éducative.

De plus, nos structures accueillent les enfants dans les meilleures conditions matérielles. Leur diversité [crèche collective, crèche familiale, multi-accueils, halte-jeu] est également un atout pour coller au plus près de vos attentes et de vos besoins.

La quantité, ensuite, est une autre particularité vélizienne. Nos 350 berceaux, repartis dans 9 structures, accueillent au cours d'une année un peu plus de 600 enfants.

Si cette capacité nous permet de satisfaire aujourd'hui 70% des demandes des familles, soit le double de la moyenne nationale, nous sommes pleinement conscients que la véritable satisfaction n'interviendra que lorsque chacune pourra bénéficier du mode de garde qui lui convient.

Quand bien même les communes n'ont ni les ressources, ni la vocation d'assumer à elles seules l'accueil des jeunes enfants, la Ville de Vélizy-Villacoublay a fait le choix, comme dans de nombreux domaines, d'aller au delà des missions qui lui sont confiées.



En ce sens, nous avons décidé de maintenir 3 dispositifs que nous estimons indispensable pour compléter notre politique familiale. Le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et l'allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre, que vous découvrirez dans ce guide, sont autant de services correspondant à notre volonté d'agir pour toutes les familles.

Ces choix sont d'autant plus forts compte-tenu du contexte économique que les communes subissent.

Pour preuve, une crèche de 60 berceaux verra le jour dans le nouveau quartier Louvois courant 2021, alors que la structure La Ruchette, initialement prévue pour n'être que transitoire, sera finalement conservée.

La Ville de Vélizy-Villacoublay a toujours été en avance, et souhaite le rester. Une gestion rigoureuse de ses finances nous permet de faire demeurer la petite enfance comme l'une de nos priorités, parce que nos enfants sont tout simplement ce qui nous est le plus cher. »

Je vous remercie et reste à votre disposition si besoin,
Bien à vous,

Damien Metzlé
Adjoint au maire,
Chargé de la Famille et
de la Petite Enfance

Sommaire

- 2 Modalités d'inscriptions en crèches collectives, crèche familiale, multi-accueils et crèche passerelle
- 3 Participation financière des familles
- 5 Les crèches collectives
- 6 La crèche familiale
- 7 Les multi-accueils
- 8 La halte-jeux
- 9 Les assistantes maternelles agréées libres - L'allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre
- 10 Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « *La Ribambelle* » - Les structures départementales
- 11 Les autres services aux jeunes enfants
- 12 Les crèches à gestion privée
- 13 Récapitulatif des différentes structures petite enfance
- 14 Contact



Modalités d'inscriptions en crèches collectives, crèche familiale, multi-accueils, crèche passerelle et halte jeux

L'accès aux structures petite enfance de la Ville est réservé aux habitants de Vélizy-Villacoublay.

La démarche d'inscription comporte 2 étapes :

- Prê-inscription : au secrétariat petite enfance dès le début du 6^{ème} mois de grossesse ou dès que possible pour un enfant déjà né ou en cours d'adoption.

Fournir :

- > **Un certificat médical** attestant de la date prévue d'accouchement ou la copie du livret de famille (pour un enfant déjà né).
- > **Un justificatif de domicile.**

- Inscription : validation dès réception de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille, dans les 15 jours qui suivent l'évènement. Sans ce document la demande ne sera pas traitée.

Admissions : elles sont prononcées chaque mois par la Commission d'Admission aux Modes d'Accueil, présidée par l'élu délégué à la petite enfance et composée des directrices d'établissements, de la directrice du Service petite enfance, et éventuellement du médecin municipal.

Un courrier est envoyé à la famille, les informant de la décision retenue deux mois avant l'accueil en structure.

Renseignements

Service petite enfance de la Mairie

Tél. : 01 34 58 50 47 ou 01 34 58 53 86



Participation financière des familles :

L'application du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales est obligatoire pour toutes les structures petite enfance. La participation des familles varie en fonction des ressources, lesquelles sont appréciées au regard de l'avis d'imposition (n-2) et de la composition de la famille. Cette participation correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants à charge, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond défini par la CNAF.

Taux d'effort horaire pour l'accueil collectif au 01/01/2020

1 enfant : 0,0610 % / 2 enfants : 0,0508 % / 3 enfants : 0,0406 % / 4 à 7 enfants : 0,0305 % / 8 enfants et plus : 0,0203 %

Taux d'effort horaire pour l'accueil familial

1 enfant : 0,0508 % / 2 enfants : 0,0406 % / 3 à 5 enfants : 0,0305 % / 6 enfants et plus : 0,0203 %

(Ressources annuelles déclarées avant abattements/12) x taux d'effort horaire

Exemple :

- Famille avec un enfant en crèche collective
- Ressources annuelles du couple : 40 000 €
- Taux d'effort : 0,0610 %
- Ressources mensuelles : $40\ 000\ € / 12 = 3\ 333\ € / \text{mois} \times 0,0610\ \% = 2,03\ € / \text{heure}$

Si un enfant handicapé est à la charge de la famille, il sera appliqué le taux immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre en fonction de sa composition.

Accueil régulier : il est défini par sa régularité : un accueil de 3 heures consécutives minimum par semaine peut être de l'accueil régulier. La mensualisation est obligatoire. La place de l'enfant est réservée et sera due en totalité même en cas d'absence de celui-ci. Un contrat d'accueil doit obligatoirement être signé entre la Ville et les parents.

Accueil occasionnel : il se limite à quelques heures par semaine et ce, de manière aléatoire. Il fonctionne sur le principe de la place disponible. La réservation s'effectue la semaine qui précède le jour demandé, la veille ou le jour même. La demande peut être refusée faute de place. Cet accueil est proposé à ce jour, en halte-jeux et dans les multi-accueils.



Accueil d'urgence : il s'agit d'un enfant non connu de la structure, dont les parents demandent un accueil immédiat pour raison exceptionnellement grave et motivée (hospitalisation d'un parent...) La durée est déterminée sur une période de quinze jours ou un mois maximum. Il n'y a pas de réservation préalable.

Impôts – Employeur : les frais de garde d'enfants en structures d'accueil permanent sont déductibles, dans la limite d'un plafond fixé par le Ministère du Budget (voir déclaration de revenus).

Certains employeurs remboursent une participation aux frais de garde, sur production d'attestations de présences établies par le Service financier de la Ville. Consultez-nous. Les structures petite enfance sont subventionnées par la CAF, le Conseil Départemental et la Ville.

À noter

Si vous rencontrez des difficultés financières passagères, vous pouvez vous rapprocher du **Centre Communal d'Action Sociale** de la Ville, situé avenue du Capitaine Tarron. **Tél. : 01 34 58 50 01**
Ouvert le lundi de 8h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h

Les crèches assurent un accueil régulier, à la journée, 4 à 5 jours par semaine, d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, dont les parents sont domiciliés à Vélizy-Villacoublay.

Les crèches collectives

Elles sont ouvertes du lundi au vendredi toute l'année de 7h30 à 18h30.

Les crèches collectives sont des lieux de vie, d'éveil et de socialisation, organisés pour répondre aux besoins des enfants.

Les enfants sont répartis en petits groupes afin de leur permettre d'explorer, d'expérimenter et de s'exprimer par le jeu et les différentes activités proposées, dans un contexte de plaisir.

Les professionnels qui accompagnent quotidiennement les enfants collaborent avec les parents afin d'accompagner chaque enfant dans son évolution propre.

Les enfants porteurs de troubles ou d'un handicap peuvent être accueillis après accord du médecin de la crèche.

L'équipe pluridisciplinaire qui accueille les enfants quotidiennement est constituée de puéricultrice(s), infirmière(s), éducatrice(s) de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents titulaires du CAP Petite Enfance et d'un(e) cuisinier(e) qui prépare les repas sur place.

Un médecin assure le suivi médical préventif des enfants, conformément à la réglementation en vigueur. Un psychologue intervient auprès des professionnels pour la régulation d'équipe.

Crèches collectives

Crèche Les Lutins > 46 places - 3 avenue de Provence - Tél. : 01 78 74 39 42

Crèche Dautier > 30 places - 1 place Bernard Dautier - Tél. : 01 34 58 71 85

Crèche La Ruchette > 25 places - 2/4 rue Albert Richet - Tél. : 01 78 74 39 31

Micro-crèche Les P'tits Loups > 10 places - rue Albert Perdreux - Tél. : 01 34 58 11 71

Crèche passerelle* Les Cerfs-Volants > 40 places - 6 rue Fronval - Tél. : 01 78 74 39 41

** Elle est destinée exclusivement aux enfants âgés de 2 à 4 ans.*

La crèche familiale

L'accueil de l'enfant a lieu au domicile d'assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental, avec un maximum de 4 enfants accueillis simultanément. Ces assistantes maternelles sont employées et rémunérées par la commune et bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement professionnels par l'équipe pluridisciplinaire de la crèche composée d'une puéricultrice, d'éducatrices de jeunes enfants, d'un médecin et d'un psychologue vacataire.

Cet accueil familial permet de répondre aux besoins des enfants et de respecter leur rythme.

Différentes activités d'éveil sont organisées et animées par les membres de l'équipe. Elles ont lieu sur 2 sites distincts de la Ville, au complexe Les Lutins dans le quartier Mozart et à l'espace Jean Mermoz dans le quartier du Mail.

- **Le jardin d'éveil**, destiné aux enfants de 2 à 3 ans, réunis par groupe de 10 à 15 au rythme d'une matinée par semaine, et encadrés par une éducatrice de jeunes enfants et une aide maternelle. Les enfants y découvrent la vie en collectivité en vue de l'intégration scolaire.
- **Les accueils-jeux**, activités animées par une encadrante de la crèche familiale. Les enfants viennent jouer et se retrouver en présence de leur assistante maternelle qui peut également emprunter des jeux et jouets.
- **La Baby Gym** : les enfants viennent participer en groupe à des activités psychomotrices, avec leur assistante maternelle, encadrés par une éducatrice de jeunes enfants.
- **La lecture** : les éducatrices de jeunes enfants proposent des animations lecture. Leur objectif est de partager un moment de lecture et de comptines entre enfants et adultes.

Crèche Familiale

4 bis rue Clément Ader
Tél. : 01 34 58 11 29



Les multi-accueils

Les multi-accueils assurent un accueil régulier ou occasionnel d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, dont les parents sont domiciliés à Vélizy-Villacoublay.

Ils permettent d'accueillir des enfants de quelques heures à 5 jours par semaine.

La souplesse d'accueil permet de répondre aux besoins des familles avec ou sans activité professionnelle. Les enfants peuvent ainsi découvrir la collectivité et participer aux ateliers d'éveil proposés : manipulations, jeux d'imitation, encastrement, éveil musical, lectures, comptines, sorties...

Les enfants porteurs de troubles ou d'un handicap peuvent être accueillis après accord du médecin de la crèche.

L'équipe pluridisciplinaire qui accueille les enfants quotidiennement est constituée de puéricultrice(s), infirmière(s), éducatrice(s) de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents titulaires du CAP Petite Enfance et d'un(e) cuisinier(e) qui prépare les repas sur place.

Les multi-accueils

Les Coccinelles > 60 places - 4 rue Clément Ader

Tél. : 01 34 58 11 81

Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 19h, sauf pour la section halte-jeux où les horaires sont de 8h à 18h.

Le Mail > 20 places - 1 avenue du Général de Gaulle

Tél. : 01 34 58 71 99

Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h30.

La Ruchette > 17 places

2/4 rue Albert Richet

Tél. : 01 78 74 39 32

Les horaires d'ouverture sont de 8h15 à 17h45, fermé le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires.



La halte-jeux

La halte-jeux assure un accueil régulier ou occasionnel d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, dont les parents sont domiciliés à Vélizy-Villacoublay.

Les horaires d'ouverture sont de 8h15 à 17h45, fermée le lundi.

Les enfants sont accueillis à raison de 3 heures minimum avec un maximum de 4 demi-journées ou 2 journées complètes par semaine.

Cette souplesse d'accueil permet de répondre aux besoins des familles avec une activité professionnelle à temps partiel ou sans activité. Les enfants peuvent ainsi découvrir la collectivité et participer aux ateliers d'éveil proposés : manipulations, jeux d'imitation, éveil musical, lectures, comptines...

L'équipe, à l'écoute des familles, met en place des actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité.

Les enfants porteurs de troubles ou d'un handicap peuvent être accueillis après accord du médecin de la structure.

Les enfants de la halte-jeux sont accueillis dans une autre structure lors des petites vacances scolaires et pendant les vacances estivales.

La halte-jeux

Mozart > 15 places - 41 avenue de Savoie
Tél. : 01 78 74 39 43



Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Animé par une éducatrice de jeunes enfants, ce lieu, réservé aux véliziens, a pour objectifs de :

- informer et accompagner les parents dans leurs démarches de parents employeurs (contrats, déclaration URSSAF, CAF, préavis de départ...).
 - renseigner les assistantes maternelles libres ou futures agréées sur leur statut, l'évolution des textes les concernant, leur proposer de participer à des soirées débats et renseigner les auxiliaires parentales,
 - organiser des activités collectives à destination des enfants qu'elles accueillent,
- Espace Jean Mermoz - 4 bis rue Clément Ader. Tél. : 01 34 58 11 28

L'allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre

La Ville a mis en place, pour les familles véliziennes, une allocation d'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée libre. Le montant de l'allocation correspond à la différence entre le salaire de l'assistante maternelle (plafonné à 5h de SMIC par jour) et la participation familiale demandée si l'enfant avait été accueilli dans une crèche municipale.

Cette participation est calculée en fonction du contrat, des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge.

Viennent en déduction le complément de libre choix du mode de garde (CMG) versé par la caisse d'allocations familiales et les aides accordées par l'employeur du ou des parents.

N'hésitez pas à prendre contact avec le Service petite enfance pour la mise en place de cette aide.

Vous trouverez le dossier en téléchargement sur le site Internet de la Ville www.velizy-villacoublay.fr
Renseignements au RAM ou au Service petite enfance.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Ribambelle »

C'est un lieu d'écoute et de parole, encadré par des professionnels de la petite enfance, qui accueille les parents avec leurs enfants âgés de 0 à 4 ans et les futurs parents.

Il peut permettre la rencontre, l'échange et le partage entre parents avec le soutien d'une équipe d'accueillantes. L'enfant, en présence des parents qui l'accompagnent, peut jouer et rencontrer d'autres enfants.

Espace Jean Mermoz - 4 bis rue Clément Ader. Tél : 01 34 58 11 26

Ouvert les lundis et jeudis de 9h à 11h30, entrée libre, fermé pendant les vacances scolaires.

Les Assistantes Maternelles Agréées Libres

Les assistantes maternelles agréées libres accueillent de 1 à 4 enfants à leur domicile selon l'agrément qui leur a été délivré par le Conseil Départemental. Elles sont employées directement par les parents qui rédigent un contrat avec elles.

Les agréments et le suivi des assistantes maternelles agréées libres sont assurés par les puéricultrices du secteur Action Sociale. Renseignements au 01 61 31 20 36 ou 01 61 31 20 74 .

La liste des assistantes maternelles agréées libres est à la disposition des parents au Relais Assistantes Maternelles (liste possible avec les disponibilités de places) et la liste complète peut être téléchargée sur le site du Conseil Départemental des Yvelines : www.yvelines.fr, rubrique « *je cherche une assistante maternelle* ». Les parents peuvent également consulter le site Internet de la Ville www.velizy-villacoublay.fr, rubrique « *Petites annonces* ».

Arc en Ciel 78

Certaines assistantes maternelles libres se sont regroupées en association : « *Arc en Ciel 78* »
Renseignements et contacts : 06 45 74 88 72

Les structures départementales

La Protection Maternelle et Infantile

Services gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans.

La Protection Infantile

Le centre de protection maternelle et infantile propose : des permanences «conseils de puériculture» pour répondre aux questions que se pose la future maman concernant sa grossesse, l'arrivée du bébé à la maison ou l'allaitement maternel des consultations effectuées par des pédiatres ou des infirmières puéricultrices pour le suivi médical de l'enfant et de la maman. Ces permanences sont assurées les lundis, mercredis de 13h45 à 16h30 et vendredis de 13h30 à 15h30. Des consultations médicales sont assurées les mardis et vendredis de 9h à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h sur rendez-vous.

Des visites à domicile de la puéricultrice peuvent être effectuées sur demande des familles.

Espace Jean Mermoz - 4 bis rue Clément Ader.
Tél. : 01 30 83 61 00

La Protection Maternelle

À leur demande, une sage-femme, peut effectuer le suivi à domicile des femmes enceintes.



Les autres services aux jeunes enfants

Consultations médico psychologiques « Le Ballon Rouge »

Centre de consultations médico-psychologique (CMP) pour nourrissons, tout-petits et leurs parents. Pour les rendez-vous, téléphoner au centre de consultations médico-psychologiques pour enfants et adolescents. 22 bis rue du Général Exelmans. Tél. : 01 39 46 30 78

L'enfance inadaptée

APEI (Association d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés)
Centre Social - place de l'Aviation. Tél. : 01 34 65 17 06

Le baby-sitting

Les parents qui cherchent un étudiant pour garder leur enfant durant quelques heures peuvent s'adresser au Bureau d'Information Jeunesse (BIJ)

14, rue Marcel Sembat. Tél. : 01 34 58 12 28

ou consulter le site Internet de la Ville www.velizy-villacoublay.fr, rubrique « Petites annonces ».



Les crèches à gestion privée

Crèches interentreprises Clair de lune et Les Lucioles

Gestion assurée par Crèche Attitude

34-36 avenue de l'Europe. Tél. : 01 46 94 91 95

Ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Crèches collectives de 30 et 60 berceaux réservés aux enfants de 10 semaines à 4 ans dont les parents sont salariés d'une entreprise ou d'une collectivité ayant signé une réservation de place dans ces crèches.

Crèche interentreprises Roule Galette

Gestion assurée par People & Baby

3 avenue Morane Saulnier.

Tél. : 07 83 35 79 48

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

Crèche collective de 54 berceaux réservés aux enfants de 10 semaines à 4 ans dont les parents sont salariés d'une entreprise ou d'une collectivité ayant signé une réservation de place dans cette crèche.

Crèche interentreprises Les P'tits Pilotes

Gestion assurée par la ronde des crèches

Route militaire, chemin de Gisy. Tél. : 01 30 64 26 82

Ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Crèche collective de 60 berceaux réservés aux enfants de 10 semaines à 4 ans dont les parents sont salariés de PSA Peugeot Citroën, la Base Aérienne 107 ou du commissariat de Vélizy-Villacoublay.

Crèche Babilou

27 rue du Général Valérie André. Tél. : 08 09 10 30 30

Ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Crèche collective de 60 berceaux.



Récapitulatif des différentes structures petite enfance

Etablissements	Statut	Jours d'ouverture	Horaires	Type d'accueil proposé	Age des enfants accueillis
Crèche Les Lutins	Public	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 18h30	régulier	De 10 semaines à 3 ans
Crèche Dautier	Public	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 18h30	régulier	De 10 semaines à 3 ans
Crèche La Ruchette	Public	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 18h30	régulier	De 10 semaines à 3 ans
Micro-crèche Les P'tits Loups	Public	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 18h30	régulier	De 10 semaines à 3 ans
Crèche passerelle Les Cerfs-Volants	Public	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 18h30	régulier	De 2 ans à 4 ans
Crèche Familiale	Public	Du lundi au vendredi	De 7h à 19h	régulier	De 10 semaines à 3 ans
Multi-accueil Les Coccinelles	Public	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 19h	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 4 ans
Multi-accueil La Ruchette	Public	Lundi, mardi, jeudi, vendredi fermé vacances scolaires	De 8h15 à 17h45	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 4 ans
Multi-accueil Le Mail	Public	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 18h30	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 4 ans
Halte-jeux Mozart	Public	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi	De 8h15 à 17h45	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 4 ans
Crèche Les Lucioles	Privé	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 19h	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 3 ans
Crèche Claire de Lune	Privé	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 19h	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 3 ans
Crèche Roule Galette	Privé	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 19h	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 3 ans
Crèche Les P'tits Pilotes	Privé	Du lundi au vendredi	De 7h à 19h	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 3 ans
Crèche Babilou	Privé	Du lundi au vendredi	De 7h à 19h	régulier et occasionnel	De 10 semaines à 3 ans



Contact

Mairie de Vélizy-Villacoublay - Service petite enfance
2, place de l'Hôtel de Ville – BP 50 051 - 78146 Vélizy-Villacoublay CEDEX
Tél. : 01 34 58 50 47 ou 01 34 58 53 86
petiteenfance@velizy-villacoublay.fr

Ouvert le lundi de 8h30 à 17h, le mardi de 14h30 à 19h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 12h.